

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025091205

Séance du 12/09/2025

Référence
2025091205

Objet de la délibération
OBJET : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	15	20

Date de la convocation
05/09/2025

Date d'affichage
05/09/2025

Vote
Aux voix
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

L' an 2025 le 12 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : MMES PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, POULAIN Brigitte, MM REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, LEPERS Jean-pascal, JONVILLE Yves, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, JOLY Julien, DUPAS Philippe

Absents excusés : Mme FLEUROUX Stéphanie ayant donnée pouvoir à Mr D'HULST Thierry, Mme LEBRUN Nathalie ayant donné pouvoir à Mr JONVILLE Yves, Mr DE NANTEUIL Christian ayant donné pouvoir à Mme PROUVEUR Aurore, Mr FAUCHILLE Patrice ayant donné pouvoir à Mr FOUQUART Paul, Mr LIEVAIN Michel ayant donné pouvoir

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a prévu une obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG) en annexe (1).

Les LDG sont prévues à l'article L. 413-1 du code général de la fonction publique (CGFP) Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Elles sont arrêtées par l'autorité compétente, après avis du comité social territorial.

Les objectifs des LDG sont les suivants

- Assurer une qualité de vie au travail
- Préserver la santé des agents et accompagner les situations individuelles
- Accompagner les agents tout au long de leur parcours

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Le : 12/09/2025

Et

SLOW

Publication ou
notification du

professionnel

- Faciliter les enjeux sociaux liés à l'apprentissage, la reconversion professionnelle, l'emploi des personnes en situation de handicap et le dialogue social

Les LDG visent à :

1° Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences ;

2° Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Il s'agit d'un outil de gestion dont l'élaboration permet de formaliser la politique des ressources humaines et de favoriser certaines orientations.

Les LDG s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité et leur sont rendues accessibles par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Etablies pour une durée pluriannuelle de 6 années, il est possible de procéder à leur révision en tout ou partie pendant cette période, selon la même procédure.

Le comité social territorial se prononcera pour la mise en œuvre des LDG.

L'objet de la présente délibération est d'informer le conseil municipal de l'application, après avis conforme du comité social territorial, des lignes directrices de gestion relatives aux ressources humaines de la Commune de WILLEMS

Le Conseil municipal de la commune, prend acte de la présentation des lignes directrices de gestion relatives aux ressources humaines et de leur future mise en place par arrêté en annexe (1).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/09/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

